



Congés sans soldes forcés durant un intercontrat - SSII

Par **moilu99**, le **03/09/2015 à 18:34**

Bonjour,

Je suis en intercontrat en SSII depuis qq mois et mon employeur a décidé de m'imposer un congé sans solde sans me prévenir sous prétexte que je n'étais pas joignable pendant qq jours. Je n'ai effectivement pas immédiatement répondu à un mail et ses commerciaux m'ont laissé des messages sur mon répondeur. Il souhaitais que je pose des congés payés que j'ai refusé car cela était injustifié.

As-t-il droit de faire cela? Je souhaiterais lui envoyer un recommandé. Quels sont mes droits?

Par **P.M.**, le **03/09/2015 à 20:06**

Bonjour,

Un congé sans solde est normalement à l'initiative du salarié et nécessite l'accord des deux parties...

L'employeur ne peut pas modifier la date des congés payés moins d'un mois avant leur prise sauf circonstances exceptionnelles qui ne sont pas réunies en l'occurrence...

Par **moilu99**, le **03/09/2015 à 20:21**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Je suppose que mon employeur aurait dû me le notifier un mois avant et par écrit. Est ce bien cela?

Quelle réponse dois-je donner? Que me conseillez-vous?

Par **P.M.**, le **03/09/2015 à 20:53**

Vous pourriez indiquer à l'employeur qu'il ne peut ni vous imposer un congé sans solde ni des

congés payés décidés au dernier moment unilatéralement...